

Nouvelles BCAA :

quelles conséquences pour nos prairies et nos systèmes ?

Les systèmes allaitants de notre département utilisent une dominante de prairies longue durée à flore variée (mélange de légumineuses et graminées) qui sont renouvelées tous les 6 à 8 ans en intercalant deux à trois céréales avant de les ressemer. Cette rotation traditionnelle a été pénalisée ces dernières années par les cahiers des charges des différentes "primes à l'herbe" qui se sont succédés. La sécheresse 2003 qui a porté un coup fatal à nos prairies naturelles, surtout en zone granitique, a montré que le semis direct n'était pas suffisant pour renouveler ces prairies (cette technique est malheureusement trop aléatoire et le taux de réussite fortement lié aux conditions climatiques du moment).

L'augmentation du coût des aliments en 2008, a révélé que les systèmes les plus autonomes en céréales s'en sortaient mieux économiquement. Suite à cette crise, de nombreux éleveurs, au moment de renouveler leur contrat PHAE, ont pris la précaution de ne pas engager certaines de leurs prairies naturelles pour augmenter, d'une part leur assolement en culture dans le but de nourrir leur cheptel avec le moins d'achat extérieur et de renouveler ces prairies qui s'étaient dégradées.

Suite à l'application du bilan de santé de la PAC, les BCAA vont être modifiées dès 2010 avec des impacts non négligeables pour nos systèmes allaitants.

La BCAA « Entretien des surfaces herbagères et protection des pâturages permanents » impose un maintien global des surfaces en herbe de manière systématique sur les exploitations. Sur ce point, les surfaces seront maintenues par rapport à un niveau de référence défini courant de l'automne 2009 après décompte des surfaces en herbe : si les surfaces ont diminué en 2009 par rapport à la référence 2005, la surface individuelle de référence sera celle de la déclaration PAC de 2008, sinon sera retenue la surface de la déclaration PAC 2009.

Concrètement :

- les prairies permanentes (déclarées PN à la PAC) doivent être maintenues en surface et en localisation, sauf circonstance exceptionnelle avec une notification à la DDAF
- les prairies temporaires de plus de 5 ans (déclarées PT5 à la PAC) peuvent entrer dans les rotations (tout labour ou travail lourd doit être notifié) mais doivent être réimplantées (1ha pour 1 ha)
- les prairies temporaires de moins de 5 ans (déclarées PT à la PAC) peuvent entrer dans les rotations mais devront être réimplantées avec une marge de manœuvre de 30%.

Ces nouvelles mesures vont avoir des conséquences graves sur les systèmes les plus extensifs, dans les zones les plus défavorisées : c'est en effet dans ces systèmes que l'on trouve des rotations longues et où le labour permet de maintenir une qualité de la flore adéquate à l'autosuffisance en fourrage, en quantité et qualité.

L'intérêt d'intégrer des cultures en système allaitant et de faire des rotations est multiple :

⇒ Impact sur l'autonomie alimentaire :

La production de céréales ou maïs sur l'exploitation permet d'être moins dépendant des aliments du commerce et ainsi des fluctuations des matières premières. Par ailleurs, les céréales permettent de produire de la paille nécessaire à l'hivernage des animaux.

⇒ Impact sur les cultures :

La production de céréales sur céréales entraîne :

- une perte de rendement
- un salissement plus important et des maladies plus fréquentes d'où une augmentation des traitements phytosanitaires pour faire face
- une perte de reliquat azote, les prairies de plus de 6 ans apportent en moyenne 35 unités d'azote /ha/an sur les 3 premières années

⇒ Impact sur les prairies :

Le vieillissement des prairies naturelles engendre :

- une perte de rendement, perte qui peut s'estimer à 4 TMS/ha (perte d'autant plus rapide que les sols sont séchants)
- une perte de qualité (valeurs UFL et PDI) : espèces moins digestibles, moins de légumineuses, pousse plus saisonnière
- une fragilisation des systèmes face au réchauffement climatique : intérêt de la fauche précoce dans les systèmes les plus fragiles (séchants...) mieux maîtrisées avec une prairie à flore contrôlée de type Prairie Temporaire
- un coût de ressemis de prairie accrue (et aléatoire) avec une utilisation plus importante d'herbicide, plus de semences pour faire une prairie sur une prairie

⇒ Impact sur la filière engraissement :

Le blocage des surfaces à labourer va immobiliser le développement de l'engraissement des animaux à un moment où la filière AOC va se mettre en place. Il est impossible d'asseoir le développement de l'engraissement sur l'achat d'aliment à l'extérieur : c'est économiquement peu ou pas rentable et incompatible avec une production de qualité liée au terroir !!

Les éléments chiffrables pris en compte

⇒ Impact sur les céréales :

⇒ perte de rendement culture sur culture estimée à 10 qtx en moyenne à 8,5 €/ t (prix 2009)	85 €/ ha
⇒ salissement de la parcelle : désherbage supplémentaire	40 €/ ha
⇒ risques de maladie plus élevés : fongicide supplémentaire	35 €/ ha
⇒ reliquat azote : perte de 35 unités N en moyenne x 0,75 € u N	26 €/ ha

TOTAL	186 €/ ha
--------------	------------------

⇒ Impact sur les prairies :

⇒ perte de rendement : 4 TMS (passage de 8 TMS à 4TMS pour une PT5) compensée par l'achat de 4,7 t brute de foin x 90 €/ t	423 €/ ha
⇒ coût du sur-semis (semence, tracteur, gazoil, main-d'œuvre)	75 €/ ha
⇒ dégradation de la flore	121 €/ ha

Estimation d'une perte de 0,25 UFL (passage de 0,65 à 0,4 UFL) et 20g PDIN (passage de 65 PDIN à 40 PDIN) par kg de matière sèche qui peuvent être remplacés par 925 kg de céréales x 110 €/t et 50 kg de tourteaux de soja x 330 €/ t pour une perte de rendement de 4 TMS.

TOTAL	619 €/ ha
--------------	------------------

⇒ Impact sur l'autonomie alimentaire :

C'est la différence d'achat d'aliment qui a été chiffrée et mis à jour entre une exploitation avec uniquement de l'herbe ou très peu de céréales et une exploitation autonome en céréales. Cette étude a été réalisée sur une exploitation type « 100% maigre » et une autre dite « mixte » c'est à dire avec l'engraissement des femelles.

⇒ gain pour une exploitation type « système maigre »	4 680 €
⇒ gain pour une exploitation type « système mixte » sans remise en cause de la PHAE2	4 400 €

Afin de rendre ces chiffres plus concrets, voilà ce que cela représente pour nos exploitations type « maigre » et « mixte » selon qu'elles sont autonomes ou non.

Systeme Maigre Non Autonome :

80 vèlages - Ventes : 100% maigre
120 ha SAU : 120 ha PP

- Manque autonomie - 4680 €
- Perte sur PP (10% de renouvellement non fait) : 12 ha x 619 € - 7424 €

- 12 108 €/an

Systeme Maigre Autonome :

80 vèlages – Vente : 100% maigre
120 ha SAU : 101 ha PP - 9,5 ha PT5 - 2 ha PT -7,5 ha cultures

- Manque autonomie - 0 €
- Perte sur céréales (3,5 ha x 186 €) - 1395 €
- Perte sur PP (10% de renouvellement non fait) : 10,1 ha x 619 € - 6252 €

- 7 647 €/an

Systeme « Mixte » Non Autonome :

88 vèlages - Ventes : broutards repoussés, femelles grasses
120 ha SAU : 112,5 ha PP - 4 ha PT5 - 3,5 ha cultures

- Manque autonomie - 4400 €
- Perte sur céréales (3,5 ha x 186 €) - 651 €
- Perte sur PP (10% de renouvellement non fait) : 11,2 ha x 619 € - 6933 €

- 11 984 €/an

Systeme « Mixte » Autonome :

88 vèlages - Ventes : broutards repoussés, femelles grasses
120 ha SAU : 88 ha PP - 16 ha PT5 - 3 ha PT - 13 ha cultures

- Manque autonomie - 0 €
- Perte sur céréales (13 ha x 186 €) - 2418 €
- Perte sur PP (10% de renouvellement non fait) : 8,8 ha x 619 € - 5447 €

- 7 865 €/an

Conclusion

Une bonne rotation des cultures constitue l'un des éléments clés du succès de toute exploitation agricole. Elle a un impact important sur l'environnement en permettant une diminution de l'apport de fertilisants et de phytosanitaires. C'est la base même de l'agriculture biologique et de l'autonomie alimentaire. L'intérêt agronomique est très important puisque cela limite le salissement et les maladies et permet d'améliorer la structure du sol.

Assimiler les PT5 à des prairies permanentes revient à casser les rotations traditionnelles et donc à perturber l'équilibre des exploitations, qui plus est dans un contexte de crise économique. La Saône et Loire n'est pas un département céréalier et les possibilités de retournement des prairies restent limitées. C'est surtout la recherche d'autonomie et d'adaptation des systèmes qui est prioritaire sur le département.

Les systèmes plus intensifs sont finalement moins pénalisés que les systèmes extensifs puisque leurs rotations sont déjà en place.

Aujourd'hui les exploitations les plus fragiles sont les systèmes herbe dominant, très extensifs soit la majorité des exploitations de notre département. Suite aux aléas climatiques de 2003 et 2005, et aux primes à l'herbe successives qui verrouillent de plus en plus les rotations, ces exploitations qui souhaiteraient évoluer vers plus d'autonomie pour maintenir leur revenu sont figées dans un système. Le développement de la production de l'AOC Bœuf de Charolles risque fortement d'être compromis par cette législation inadaptée et contraire au cahier des charges. Dans quelles mesures ces systèmes vont-ils pouvoir continuer leurs activités si aucune marge de manœuvre et d'adaptation n'est possible ?